



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAFP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
CARON	Chris	agent territorial	
Dos Reis	Jérémy	Agent territorial	
PAROT	Eddy	AGENT Territorial	
Bergeon	Jean-François	Agent Territorial	
MAKHADJI	Tisily	Agent territorial	
TARANTOLO	Corinne	"	
LAFON	Haïe-elane	responsable CGT infirmière psy	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
permancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIÉ (secrétaire général de l'UIAFP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
PINTO ferreira	Nelanie	Agent Territoriale	
MAHIE Olu	Christelle	Agent Territoriale	
TALBOT	Renée Rose	Secrétaire UL	
Huillery	VINCIANE	Responsable Animation	
LEBEAU	Jessiane	UL CGT Retraite	
LECONTE	Nathalie	Support Informatique	
POTTIER	Etienne	Spécialiste IT	
Racher	Rodolphe	Machiniste - Receveur	
Saubrier	Sylvain	UL CGT Rivières	
Indore	Abdourahmane	Conseiller rivières	
MARRION	Fredrich	CGT Energies	

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Boulard	Nicolas	Agent territorial	

Pétition à renvoyer soit par courrier :
 Fédération CGT Des Services Publics
 263 rue de Paris – Case 547
 93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
permancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

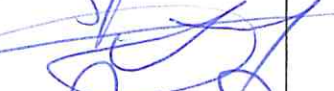
Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAFP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
CHAMPION Dembele HOTELIER	Nicolas Samba Fudene	chef de secteur responsable adjoint Batiment responsable legis Bohue	
TABARY	Pascal	responsable adjoint hygiène	
NOUVIER	Christine	Assistante Admi	
STORK	HENRI	voisin	
LUCE	TONY	voisin	
BEQUIANOUR	Thierry	voisin	
CLOS	Vincent	voisin	
TOMASSO	David	voisin	

Nom	Prénom	Qualité	Signature
SARVIN	Yannis	Voie	
LEAS	Esther	Plombier	
Bugay	Nicolas	Electricien	Bugay
Prevotel	Yannick	Electricien	
Jousseur	Suana	EI	Jousseur
DIAS	Alexis	Plombier	DIA
caillence	Eric	Plombier	caillence
Parsen	Bien	Plombier	
MABILDE	Hugues	Propriété	
NOTED	Olivier	Propriété	
HOUROU	Farid	Propriété	
BARATIN	GREGORY	"	
DIARRA	Daouda	PROPRETE	
DUNANTH	HEBENT	PROPRETE	

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :

permancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIÉ (secrétaire général de l'UIAFP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
GEBLEUX	DAMIAN	PROPRETE	
AMEYDO	LAURENT	PROPRETE	
LEBLANC	Ph. P. PNC	propriété	
CAUTHIER	Jean - Michel	Propriété	
BERKOUNE	Djigantou	Propriété	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
permancefederale@fdsp.cgt.fr